

BIKE & RUN Grandes Ecoles et Universités 20 Octobre 2022

Règlement

Organisé par Etudiants Sup Conseil, Xtreme et ITI conseil.



Table des matières

I Organisation et inscription	3
I.1 Équipe organisatrice	3
I.2 L'édition 2022 du BIKE & RUN Grandes Ecoles et Universités	3
I.2.1 Course "Elite"	4
I.2.2 Course "Cool"	4
I.3 Conditions d'inscriptions des participants	5
I.3.1 Constitution des équipes	5
I.3.2 Certificat médical, compléments	6
I.4 Conditions d'inscriptions des Pompoms, Mascottes et Supporters	6
II Les Courses	6
II.1 Règlement	6
II.1.1 Règles générales	7
II.1.2 Respect de l'environnement	7
II.2 Chronométrage et classements	7
II.2.1 Résultats	7
II.2.2 Matériel	8
III Dispositions générales	8
III.1 Assurance et obligations médicales	8
III.2 Sécurité sur le parcours	9
III.3 Conditions de modifications des épreuves/ d'annulation	9
III.4 Dommage /vol de matériel	9
III.5 Acceptation du présent règlement	10

I Organisation et inscription

I.1 Équipe organisatrice

Cette première édition du BIKE & RUN Grandes Ecoles et Universités est co-organisée par le Club Raid Xtreme, association d'étudiants d'Institut Mines-Télécom Business School & de Télécom SudParis avec l'entreprise Étudiants Sup Conseil et ITI Conseil.

Le club Raid Xtreme s'occupe du parcours et des parties logistiques de l'organisation. Le Club Raid Xtreme est un club de l'ASINT (association sportive de l'INT). Il est composé d'étudiants de l'école d'ingénieur Télécom SudParis et de l'école de commerce Institut Mines-Télécom Business School. Il s'agit du club de course à pied des écoles et est co-organisateur du Bike and Run d'Institut Mines-Télécom Business School et de Télécom SudParis. Le Club Raid Xtreme a pour ambition de développer la discipline du VTT sur le campus des écoles en plus de la course à pied dans les années à venir.

Sur le Bike & Run Grandes Ecoles et Universités, elle est chargée de prendre en charge les aspects suivants validés en accord avec Etudiants Sup Conseil : sportifs, administratifs et logistiques. De son côté, Etudiants Sup Conseil se charge des aspects partenariats et communication, avec ITI conseil.

- L'équipe du BIKE & RUN peut être contactée par mail à l'adresse suivante :

matthieu.monnot@telecom-sudparis.eu ou am@etudiants-sup-conseil.fr

- Ou par téléphone : Club Raid Xtreme : Antonia Gobillard – 06 49 10 17 25
Etudiants Sup Conseil : Arnaud Marais - 06 13 43 71 68

I.2 L'édition 2022 du BIKE & RUN Grandes Ecoles et Universités

Il s'agit de la troisième édition du Bike & Run Grandes Ecoles et Universités sur Paris. L'événement se déroule cette année sur le campus d'Institut Mines-Télécom Business School & de Télécom SudParis, à Evry. Deux parcours différents sont disponibles, dont un qui amène à traverser les communes d'Evry, de Soisy-sur-Seine et de Draveil.

Cette deuxième édition se déroulera le jeudi 20 Octobre 2022 à partir de 12h.

I.2.1 Course « Elite »

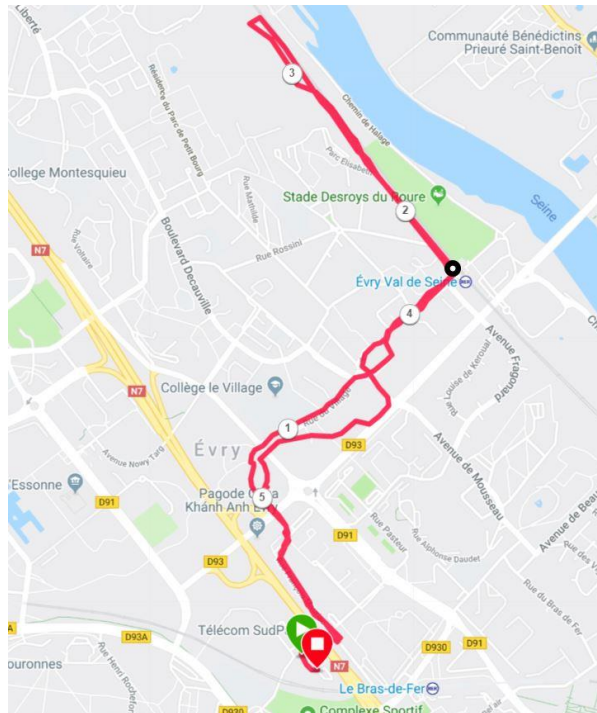
Il s'agit d'un parcours semi-urbain de 13km avec des passages techniques nécessitant un entrainement préalable. Le départ est programmé à 14h30 au niveau du parking du campus d'Evry, et c'est également le lieu de l'arrivée.

Exemple Parcours 2019



I.2.2 Course « Cool »

Il s'agit d'un parcours semi-urbain de 6 km peu technique qui emprunte le même départ que la course « Elite ». Le départ est programmé à 14h30 au niveau du parking du campus d'Evry, et c'est également le lieu de l'arrivée. *Exemple Parcours 2019*



I.3 Conditions d'inscriptions des participants sportifs

L'inscription au BIKE & RUN Grandes Ecoles et Universités est ouverte à partir du 1^{er} juin 2022. En tant que manager, vous pouvez courir avec un étudiant ou un autre manager/collaborateur et en tant qu'étudiant, vous pouvez courir avec un manager d'entreprise (ou un camarade étudiant). Les équipes handisports (sous conditions) seront bien entendu les bienvenues le 20 octobre 2022. Les équipes sont composées de deux participants et peuvent être mixtes.

L'inscription d'une équipe comprend la participation à l'une des deux courses, la restauration, le ravitaillement, le prêt du matériel fourni (VTT, casques), le suivi médical tout au long de l'épreuve ainsi que la puce de chronométrage.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée d' 1 an, dans le monde entier. S'il ne souhaite pas apparaître sur un de ces supports il devra faire une demande spécifique par mail auprès des équipes co-organisatrices.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre de participants est trop élevé, il est majoré à **500 participants**.

Les inscriptions se clôtureront le **jeudi 13 octobre 2022 à 23h59**.

I.3.1 Constitution des équipes

Tous les participants s'inscrivant en tant qu'étudiants doivent être majeurs et doivent pouvoir

justifier leur statut d'étudiant (carte ou certificat de scolarité).

Un dossier complet devra comprendre pour chaque participant :

- Le bulletin d'inscription de l'équipe dûment rempli (sur le site).
- Une photocopie de la carte étudiante ou du certificat de scolarité (étudiants) en cas de demande de l'organisation.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du BIKE & RUN en compétition datant au maximum de 1 an. Celui-ci n'étant pas nécessaire si vous êtes en possession, et que vous fournissez une copie à l'organisation, de votre licence FFTRI ou Athlé Running.

Les inscriptions sont **gratuites** pour tous les participants.

I.3.2 Certificat médical, compléments

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération officielle, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

I.4 Conditions d'inscriptions des PomPoms, Mascottes et Supporters

A compter de mi-juillet l'ensemble des équipes pompoms, des mascottes et des supporters devront obligatoirement s'inscrire sur le site : <http://www.bike-and-run-france.fr>

L'équipe organisatrice validera 8 (ou 10) équipes pompoms et 8 mascottes maximum sur l'événement du jeudi 20 octobre 2022.

Il n'y aura aucune restriction de supporters bien entendu. Des récompenses seront remises pour l'ensemble des prix supporters (pompoms, mascottes, les campus les plus mobilisés, etc.)

II Les courses

II.1 Règlement

Tout manquement aux règles qui suivent sera sanctionné selon l'arbitrage de l'équipe organisatrice, allant d'une simple pénalité de temps à la disqualification totale de l'équipe.

II.1.1 Règles générales

- 1) Toute équipe effectuant une modification de parcours sera disqualifiée.
- 2) Le respect du code de la route est obligatoire.
- 3) L'ensemble du parcours doit être effectué par les 2 membres de l'équipe ensemble.
Ils doivent toujours être à vue et à voix (distance de 20m maximum).
- 4) Lors de traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées, les concurrents doivent se conformer aux indications des membres de l'organisation présents à ces endroits et dans tous les cas respecter le code de la route.
- 5) Le transport d'un concurrent par un véhicule étranger à l'organisation est interdit et puni d'exclusion définitive sauf autorisation explicite.
- 6) L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

II.1.2 Respect de l'environnement

En plus des règles courantes, il est rappelé que la compétition ne doit pas faire oublier le respect de l'environnement. Une équipe pourra être disqualifiée si des abus sont observés : il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Sauf autorisation contraire, les compétiteurs devront rester sur les chemins balisés. Toute détérioration du milieu naturel est proscrite et entraînera la disqualification de l'équipe. Des écocupes seront situés aux ravitaillements et à l'arrivée, permettant ainsi d'éviter de jeter des gobelets plastiques.

II.2 Chronométrage et classements

Le classement s'effectue sur le temps de parcours.

Les classements individuels sont décomposés en trois catégories : masculin, féminin et mixte.

Pour la course « Cool », des classements individuels seront mis en place pour les binômes étudiant/manager et manager/manager. Idem pour la course « Elite ».

Des récompenses seront remises pour tous les classements, ainsi que pour différents prix « Fun », pompom, mascotte, campus les plus mobilisés, etc.

II.2.1 Résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant :

<http://www.bike-and-run-france.fr>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

II.2.2 Matériel

Liste du matériel fourni par l'organisation :

- Dossard et puce
- VTT et casques

Liste du matériel interdit

- Produits dopants
- Alcool et drogues
- Armes (toutes catégories)

III Dispositions générales

III.1 Assurance et obligations médicales

Les participants doivent être en possession d'une « assurance responsabilité civile » et il leur est conseillé d'avoir une « assurance individuelle Accidents » au moment de la course.

L'équipe organisatrice est assurée par un contrat d'assurance « responsabilité civile organisateur ».

III.2 Sécurité sur le parcours

Un ouvrier et une personne fermant le parcours seront présents pour prévenir les problèmes éventuels le jour de la course.

Le dispositif de sécurité mis en place par l'organisation sera composé :

- D'équipes de secouristes répartis aux endroits clefs du parcours.
- De signaleurs bénévoles servant de relai dans le dispositif de sécurité.

La sécurité est une priorité pour les participants, ils doivent donc avoir un comportement responsable. Une équipe perdue doit essayer de retrouver le parcours le plus rapidement possible. Dans le pire des cas elle contactera la personne indiquée sur le Roadbook.

Tout concurrent forcé à l'abandon par son état physique (épuisement, blessure) ne devra pas rester seul, son équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Une équipe n'arrivant pas ensemble ne sera pas comptabilisée dans le classement.

III.3 Conditions de modifications des épreuves/ d'annulation

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours avant le départ. Si tel est le cas les participants devront suivre les indications de l'équipe organisatrice.

L'équipe organisatrice se réserve également le droit d'annuler l'évènement sous certaines conditions :

- Mauvaises conditions météorologiques (grand vent, température, neige)
- Sur ordre des autorités publiques (notamment crise sanitaire liée à la COVID).
- Par manque de participants
- Toutes autres raisons empêchant de façon justifiée son bon déroulement

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

III.4 Dommage /vol de matériel

L'équipe organisatrice ne porte pas la responsabilité de tout dommage ou vol de matériel

effectué sur le parcours.

Un vestiaire sera mis à disposition pendant toute la durée de l'événement.

III.5 Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement lors de son inscription à l'événement.